



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept
Le 28 Juin à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 21 Juin 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37
NOMBRE DE PRESENTS : 23
NOMBRE DE VOTANTS : 32

Objet : Présence Verte - Plafond de prise en charge

Présents : 23

BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac) MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 9

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie-Claire BORELLY, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac) pouvoir à Philippe DAILLY, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Catherine COUPAUD, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Mickael FUSEAU, COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE, JOLY Pierre (BOURG) pouvoir à Jean ROUX, Alain TABONE pouvoir à BRIDOUX-MICHEL Nadia.

Absents excusés : 5

BLANC Jean Franck (Teuillac), MABILLE Christian (Peujard), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard)

Secrétaires de séance : Armand MERCADIER.

Dans le cadre du service commun, mis en place entre la Communauté de Communes et les communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Prignac-et-Marcamps, Pugnac, Saint-Trojan et Tauriac, le service de Téléassistance, auprès de Présence Verte, est assuré.

La téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles. En cas de problème (chute, malaise...), la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en appuyant sur un médaillon ou une montre portée en permanence. Selon

le degré d'urgence de la situation, un proche est contacté ou une intervention est déclenchée pour porter assistance à la personne.

La présente délibération a pour objet de définir le plafond de prise en charge de cette téléassistance par le service commun.

Géré par le CIAS du Bourgeais jusqu'à sa dissolution, un pourcentage était alors appliqué sur la totalité du montant de l'abonnement et du droit d'entrée (frais d'installation) en fonction des ressources.

En 2010, il a été décidé que le CIAS prendrait systématiquement 8€ à sa charge sur le montant de l'abonnement de 24€, quelque soit les ressources du demandeur. Le reste de la prise en charge dépend des ressources de la personne ou du couple demandeur.

Le droit d'entrée, d'un montant de 30€, était, quant à lui, intégralement pris en charge par le CIAS.

Dans le cadre du service commun crée depuis le 1^{er} janvier 2017, il est proposé de poursuivre le même principe de prise en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la prise en charge par le service commun de la manière suivante :

Ressources par an		Abonnement mensuel 24€/mois			Droit d'entrée 30€		
Personne Seule	Couple	Participation Service Commun pour tous les bénéficiaires	Participation Service Commun en fonction pourcentage lié aux ressources	Participation bénéficiaires	Participation Service Commun	Participation bénéficiaires	Pourcentage sur abonnement à charge du Service Commun (16€) et droit d'entrée (30€)
de 0 à 8 000€	de 0 à 12 000€	8,00 €	16,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00 €	100%
de 8 001€ à 8 500€	de 12 001€ à 12 750€	8,00 €	12,00 €	4,00 €	22,50 €	7,50 €	75%
de 8 501€ à 9 000€	de 12 751€ à 13 500€	8,00 €	8,00 €	8,00 €	15,00 €	15,00 €	50%
de 9 001€ à 9 500€	de 13 501€ à 14 250€	8,00 €	4,00 €	12,00 €	7,50 €	22,50 €	25%
> 9 501€	>14 251€	8,00 €	0,00 €	16,00 €	0,00 €	30,00 €	0%

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
 Le 29 Juin 2017.

Le Président,
 A.DUMAS

